

**De :** Collectif « Agir Ensemble pour la Recherche » de représentation des doctorants de l'Université de Tours – Lucile Burger (*CeRCA*), Maxime Danesin (*ICD*), Francesca Degan (*GÉHCO*), Florent Giordano (*VALLOREM*), Samantha Gombart (*CeRCA*), Benoît Haug (*CESR*), Marie Huyghe (*CITERES*), Ludovic Lepeltier (*CITERES*), Hadrien Rozier (*CESR*), Clémentine Rubio (*DYNADIV*), Tannaz Vaziri (*VALLOREM*), Quentin Verneau (*PAV*).

**À l'attention de :** Emmanuel Lesigne, Vice-Président Recherche de l'Université de Tours.

**Copie à :** Joël Biard, Marc Lethiecq, Philippe Roingard et Hubert Cardot (*directeurs des écoles doctorales de l'Université de Tours*); Christine Rousselle (*Vice-Présidente Recherche de l'Université d'Orléans*), Serge Verdeyme (*Vice-Président Recherche de l'Université de Limoges*), Pascale Garcia (*Vice-Présidente Recherche de l'Université de La Rochelle*), Frédéric Becq (*Vice-Président Recherche de l'Université de Poitiers*).

Tours, le 17 avril 2015

**Objet :** Réflexions sur l'organisation des futures Écoles Doctorales de l'Université Confédérale Léonard de Vinci par les représentants des principaux intéressés

Monsieur le Vice-Président Recherche de l'Université François-Rabelais de Tours,

Le collectif Agir Ensemble pour la Recherche réunit des représentants des doctorants de l'Université de Tours au sein de la Commission Recherche, des conseils et bureaux des écoles doctorales (ci-après *ÉD*), de conseils d'unités de recherche ainsi qu'au Conseil de la Documentation et au comité pédagogique de la CIMES.

Nous avons relu attentivement le document de travail que vous avez présenté lors de la Commission Recherche du 17 février dernier concernant la refonte de nos écoles doctorales dans le cadre de l'Université Confédérale Léonard de Vinci. Suite à cette lecture, il nous semble important de vous faire part de quelques remarques dont nous vous prions bien sûr de bien vouloir tenir compte dans la suite du processus de refonte. Quand bien même certaines d'entre elles ne seraient plus tout à fait d'actualité compte tenu de l'avancement du processus, nous espérons que vous partagerez néanmoins le souci de proximité, de démocratie et d'intérêt général qui infuse le propos ci-dessous, et que ces valeurs seront bien au cœur de tout ce qu'il reste à construire.

## Organigramme des Éd

L'essentiel de nos interrogations concerne le suivi individuel des doctorants (inscription/réinscription, validation de crédits doctoraux, aides financières, médiation en cas de conflit, etc.), qui est actuellement du ressort des bureaux d'ED, et à un moindre degré des conseils d'ÉD. Le document que vous avez présenté indique que ce suivi sera désormais du ressort du collège doctoral de site – réunissant les responsables scientifiques de site de chacune des ED, des représentants des doctorants, et des représentants de la commission recherche. Nous nous permettons d'exprimer ici nos plus vives inquiétudes : comment cette assemblée pourra-t-elle concrètement se saisir de tout le travail actuellement effectué par des bureaux d'ED qui se réunissent actuellement sinon toutes les deux semaines, au moins tous les mois ; et de quelle légitimité scientifique disposera une assemblée aussi hétéroclite pour traiter de dossiers qui demandent souvent une certaine familiarité à l'égard des disciplines, de leurs contraintes, de leurs traditions en terme de formation, publication, insertion, etc. ? Eu égard à notre expérience dans les bureaux d'ÉD, nous nous interrogeons sur la capacité de cette instance à remplir ses missions avec le doigté nécessaire compte tenu de la complexité des spécificités disciplinaires et de la quantité de dossiers à traiter.

Tel que présenté, le bureau de chaque Éd à l'échelle de la ComUE (directeur de l'ÉD et responsables scientifiques de chaque établissement) ne semble pas en mesure de se substituer aux actuels bureaux d'ÉD. Quand bien même ils en auraient le loisir, nous souhaitons ici émettre cette fois notre plus grande crainte : un éloignement entre le centre de prise de décision et les doctorants que ces décisions concernent pourtant on ne peut plus directement. À l'échelle de l'Université de Tours, l'inclusion des doctorants à leurs écoles doctorales est actuellement imparfaite : le sentiment d'appartenance est très inégal, tout comme l'est corollairement le degré d'intérêt et donc d'implication. Que peut-on espérer à l'échelle de la ComUE ? Un traitement communautaire des dossiers, s'il ne s'appuie pas sur des relais de proximité, ouvre à nos yeux la voie à une rigidification ainsi qu'à une dépersonnalisation accrue alors que la connaissance individuelle des doctorants représente un atout évident dans ce travail. Enfin, d'un point de vue plus pragmatique, un tel fonctionnement ne s'annonce-t-il pas tout simplement plus coûteux en temps et en énergie que le système actuellement en vigueur ?

Que chacune des 8 Éd dispose d'un conseil à l'échelle de la ComUE semble tout à fait logique. En revanche, pour les raisons que nous venons d'énoncer, il nous paraît nécessaire que chacun des sites concernés par une Éd dispose d'un bureau local (le conseil d'ÉD étant alors l'instance communautaire mutualisant ces bureaux locaux). Siégeraient par exemple au bureau de site d'une Éd : le responsable de site de l'ÉD ; un représentant de chaque laboratoire concerné par cette Éd ; des représentants des doctorants.

Le document que vous nous avez soumis présente par ailleurs le collège doctoral de site comme étant l'instance en charge de la délivrance des contrats doctoraux ministériels. Là encore, l'hétérogénéité disciplinaire de ce collège doctoral demandera que des instances plus spécialisées décident réellement des attributions. Mettre en place des bureaux d'ÉD de sites et leur déléguer à chacun un contingent de contrats à délivrer constituerait à nos yeux la seule solution satisfaisante.

### **Propositions pour la représentation des doctorants dans les nouvelles ÉD**

Les doctorants ne peuvent pas se contenter de siéger uniquement dans leurs conseils d'ÉD à l'échelle de la ComUE. Leur présence dans les bureaux (de site et/ou communautaires) est indispensable. La première raison en est évidemment démocratique, mais la façon dont fonctionne actuellement l'ÉD SHS de Tours illustre particulièrement cette nécessité : les doctorants qui y siègent y sont une interface entre l'institution et les « administrés », et peuvent en outre apporter un éclairage tant sur les cas individuels que sur le dispositif de formation et de recherche tel qu'il est pratiqué par leurs collègues.

La très faible mobilisation que nous connaissons lors de la plupart des élections concernant les doctorants invite à considérer pragmatiquement qu'il serait pour le moins déraisonnable, s'agissant des ÉD, de mener des scrutins directs à l'échelle de la ComUE. La création de bureaux d'ÉD de site permettrait d'envisager par exemple que :

- les doctorants élisent directement leurs représentants à leurs bureaux de sites (qui siègeront également au collège doctoral de site), parmi des collègues qu'ils connaissent et grâce auquel ils se sentiront réellement représentés ;
- par une élection indirecte, les représentants aux bureaux de sites désigneront parmi eux ceux qui siègeront au bureau et au conseil de leur ÉD à l'échelle ComUE ainsi qu'au Conseil de la Formation Doctorale.

Un scrutin direct à l'échelle du site semble à nos yeux un socle indispensable à la construction d'une ComUE démocratique ; manquer cette étape fragiliserait à l'inverse considérablement toute volonté ultérieure d'inclure les doctorants à leur environnement académique. Le Conseil de la Formation sus-mentionné éclairera aisément cet aspect : tout comme des doctorants doivent siéger là où se délivrent les crédits doctoraux, là où s'autorisent les réinscriptions et interruptions, là où sont attribuées des aides financières, il en faut également – ce qui est prévu dans votre organigramme – là où s'organise une stratégie générale de formation.

## **Quelques perspectives de travail : charte des thèses, formation à l'enseignement, contrats doctoraux en SHS**

Contrairement à l'actuelle charte des thèses, il faut que la charte qui se profile soit véritablement engageante et opérante, ce qui en fera un facteur d'unité pour le corps doctoral de l'Université Léonard de Vinci. Les doctorants et leurs représentants devront impérativement être associés à sa rédaction. Par ailleurs, la formation des doctorants à l'enseignement – actuellement à Tours du ressort de la CIMES, mise à l'avenir sous la tutelle du Conseil de la Formation Doctorale ? –, obligatoire pour les doctorants contractuels avec complément d'enseignement, n'en doit pas moins être ouverte à tout autre doctorant s'inscrivant dans quelque perspective professionnelle pédagogique que ce soit. Cette formation, d'une qualité globale plus qu'honorable, mériterait par ailleurs quelques ajustements afin de correspondre réellement à ce qu'elle prétend être. Là encore, il semble aller de soi que les usagers de ce dispositif doivent participer pleinement à son perfectionnement.

La future charte des thèses et l'organisation de l'offre de formation – notamment à l'enseignement – ne sont que deux exemples de tous les chantiers à venir qui concernent directement tous les doctorants, et sur lesquels nous souhaiterions vous voir les solliciter spontanément. Enfin, le cas plus particulier des modalités d'attribution des contrats doctoraux en SHS mériterait également à échéance raisonnable une remise à plat : le recrutement par le conseil d'ÉD – et non par le laboratoire – n'est-il pas un frein à l'intégration du doctorant à son équipe de recherche ? Par ailleurs, comme mentionné auparavant, la compétence scientifique d'un jury très hétérogène ne va pas de soi dès lors que lui sont présentés des sujets fortement spécialisés.

Les nouvelles ÉD se profilent à grands pas, et la mise en place de la ComUE engage à de nombreuses réflexions et mises à plat telles qu'évoquées ci-dessus. Il va de soi que nous serions intéressés à participer à ce processus. Nous vous rappelons donc que nous nous tenons à votre entière disposition à cet effet, notamment pour échanger autour des remarques et propositions formulées dans le présent courrier.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président Recherche, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Le collectif Agir Ensemble pour la Recherche  
agirensemble recherche37@gmail.com